Reçu en préfecture le 11/03/2025 Publié le 1 03 2025







## EXTRAIT DU RE DE 031-213105927-20250310-202531-DE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du cinq mars deux mille vingt-cinq sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

| Nombre de<br>membres en<br>exercice : 19                               | Présents | Absents<br>excusés<br>ayant donné<br>pouvoir | Absents | Date de la<br>convocation | Date de<br>transmission<br>en préfecture<br>et affichage |
|--|----------|--|---------|---------------------------|--|
| Nombre de<br>membres qui<br>ont pris part à<br>la délibération :<br>19 | 18       | 1  | 0       | 05.03.2025                | 11.03.2025   |

## DÉLIBÉRATION N°2025-3-1

Présents (18): AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (1): MESSINA Nathalie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent Absents excusés (0)

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

# DELIBERATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 11 FEVRIER 2025 ET LE 10 MARS 2025

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 11 février 2025 et le 10 mars 2025

| Décision n° | Date       | Thème     | Titre  |
|-------------|------------|-----------|--|
| D 1.2025.2  | 04/02/2025 | Juridique | REQUETE n° 2407927 : AUTORISATION D'ESTER EN<br>JUSTICE  |
| D 2.2025.1  | 20/02/2025 | Finances  | DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE<br>MATERIEL TRACTÉ POUR L'ENTRETIEN DE VOIES ET<br>DES FOSSÉS |
| D 1.2025.3  | D 1.2025.3 | Finances  | ADMISSION DES TITRES DE RECETTES EN NON-<br>VALEUR   |

### Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-7-2 du 01/07/2024 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 11 février 2025 et le 10 mars 2025

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance FRANÇOIS Claude Le Maire, Jean-Louis MOIGN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administra if de Toulouse, dans un delai de deux mois à computer de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible dépuis le site www.telerecours.fr.